



**Réduction de cotisations salariales sur heures
supplémentaires : nouvelles précisions du BOSS et
sortie de la CET AGIRC-ARRCO du calcul**

Peu de temps après son entrée dans le BOSS, la réduction de cotisations salariales attachée aux heures supplémentaires et complémentaires fait l'objet d'une nouvelle mise à jour, en date du 11 mars 2022.

Parmi les précisions apportées, la Direction de la sécurité sociale sort la contribution d'équilibre technique (CET) AGIRC-ARRCO du champ de la réduction (après avoir fait de même pour l'APEC il y a quelques semaines) et subordonne le bénéfice de la réduction au respect par l'employeur des règles de durée du travail.